



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 1 juin 2026 tenue à la salle du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Julien RONZIER, Maire, à la suite de la convocation adressée le vingt-six mai deux mille vingt-six.

ETAIENT PRESENTS :

RONZIER Julien, FAURE Sophie, QUATRESOUS Christian, POYET Manon,
DUMAS Jean-Marc, BOUTTE Thérèse, BAISSAT Serge, LANDON Loïc,
PERRIN Sophie, MEFTAH Pascal, OLLIER Séverine, POMMIER Régine

ABSENTS EXCUSES : SOUBEYRAND Daniel qui donne pouvoir à DUMAS Jean-Marc, PHALIPPON Sandrine qui donne pouvoir à FAURE Sophie

Madame FAURE Sophie est élue secrétaire de séance

En exercice :	14
Présents :	12
Votants :	12 + 2 pouvoirs

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier PV de réunion
- **Finances**
 - Remboursement SACEM auprès des associations
 - Tarifs de la régie « buvette »
 - Caution pour les barnums de la commune
 - Convention avec la commune de St Jean Soleymieux pour le foot
- **Associations**
 - Délégués ADTHF
 - Convention entre la micro-crèche et la bibliothèque
- **Loire Forez Agglomération**
 - Délégués au PLUi
 - Délégués CLECT
 - Délégués comité de pilotage pour Cohésion sociale
- **Terrain**
 - Location de terrain parcelle C702
 - Délégués à la forêt
- **Divers**
 - Visite de la députée Sylvie Bonnet

Approbation du procès-verbal du 27 avril 2026 à l'unanimité des membres présents.

Finances

Remboursement SACEM auprès des associations :

Monsieur le Maire présente le montant des redevances déjà acquittées auprès de la SACEM, soit un montant total de 285.48 € pour quatre manifestations : une date organisée par la commune à l'occasion du concert de février 2026 et trois dates organisées par l'association NMSB dans le cadre de la fête patronale. Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose de refacturer à l'association NMSB la part des frais de SACEM correspondant aux trois manifestations de la fête patronale, pour un montant de 214,11 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition

Pour : 10 + 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 2 (OLLIER Séverine et POYET Manon)

Tarifs de la régie « buvette » :

Monsieur le Maire rappelle que la commune a mis en place en 2025 une régie destinée à l'encaissement des recettes liées à la saison culturelle. Par décision du Maire, cette régie porte désormais le nom de régie « Spectacles et manifestations ».

Afin de pallier l'absence de service de bar lors de certaines manifestations communales, telles que le Marché aux fleurs, le Marché des saveurs ou toute autre manifestation organisée par la commune ou le CCAS, il est proposé de mettre en place une buvette occasionnelle. À cet effet, il convient de fixer des tarifs applicables à l'ensemble des buvettes tenues par la commune ou le CCAS.

Le fonctionnement de la buvette s'effectuera au moyen de tickets de couleur correspondant aux différents produits proposés à la vente.

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants :

Ticket rose	1,50€	Le verre de coca, oasis, Ice Tea, jus de fruit, Crêpes, cookies
Ticket vert	1,00€	Thé, café, chip 's, bonbon, verre de vin (rouge rosé blanc)
Ticket bleu	2,00€	Bières, Hot dog

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité

Pour : 12 + 2 pouvoirs

Contre : 0 Abstention : 0

Caution pour les barnums de la commune

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réception des nouveaux barnums acquis par la commune, à savoir deux petits barnums et un grand barnum. Afin d'encadrer leur prêt aux associations communales et de garantir leur bon usage, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un système de caution. Plusieurs montants sont évoqués lors des échanges : 50 € pour un petit barnum et 100 € pour un grand barnum, 75 € pour un petit barnum et 150 € pour un grand barnum, ou encore 100 € pour un petit barnum et 200 € pour un grand barnum.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal retient la proposition fixant la caution à 50 € pour un petit barnum et 100 € pour un grand barnum.

Cette proposition est adoptée par 11 voix pour et 3 voix contre.

Pour : 9 + 2 pouvoirs

Contre : 0 Abstention : 3

Convention avec la commune de St Jean Soleymieux pour le foot

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que les maires des communes de Saint-Jean-Soleymieux et de Soleymieux se sont réunis à deux reprises afin de revoir et harmoniser les différentes conventions relatives aux équipements utilisés dans le cadre de l'activité footballistique, notamment le stade, les vestiaires, la salle des Sources, la buvette ainsi que les sanitaires du city stade.

À l'issue de ces échanges, les deux communes se sont accordées sur un principe de partage à parts égales des dépenses et des recettes liées au fonctionnement et aux investissements de ces équipements, soit une répartition à hauteur de 50 % pour chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette convention à l'unanimité des membres présents.

Pour : 12 + 2 pouvoirs

Contre : 0 Abstention : 0

Associations

Délégués ADTHF :

Monsieur le Maire présente l'Association pour le Développement Touristique du Haut Forez (ADTHF), structure regroupant environ 24 communes du secteur de Saint-Bonnet-le-Château. Cette association œuvre principalement dans les domaines de la randonnée, du tourisme et de la valorisation du patrimoine local.

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune au sein de cette association.

Après un tour de table, M. Daniel Soubeyrand se porte candidat au poste de titulaire et M. Serge Baissat au poste de suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne M. Daniel Soubeyrand en qualité de délégué titulaire et M. Serge Baissat en qualité de délégué suppléant auprès de l'ADTHF.

Cette désignation est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vote favorable à l'unanimité

Pour : 12 + 2 pouvoirs

Contre : 0 Abstention : 0

Convention entre la micro-crèche et la bibliothèque

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention de prêt d'outils d'animation et de médiation conclue entre la Bibliothèque municipale de Soleymieux et la micro-crèche « La Bercelonnette ».

Cette convention a pour objet de définir les modalités de mise à disposition d'outils d'animation (tels que tapis de lecture, kamishibais, valises thématiques, jeux, marionnettes ou expositions légères) afin de soutenir les actions d'éveil culturel et de promotion de la lecture auprès des jeunes enfants accueillis au sein de la structure.

La Bibliothèque municipale s'engage notamment à mettre à disposition les outils disponibles, à définir les modalités de prêt et de réservation, à assurer le prêt gratuit du matériel dans la durée convenue et à fournir, dans la mesure du possible, les notices d'utilisation. La micro-crèche s'engage quant à elle à désigner un référent, à respecter les conditions de prêt, à assurer le bon usage et l'entretien du matériel, ainsi qu'à signaler toute perte ou dégradation.

La durée maximale de prêt est fixée à quatre semaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette convention.

Vote favorable à l'unanimité

Pour : 12 + 2 pouvoirs

Contre : 0

Abstention : 0

Loire Forez Agglomération

Délégués PLUi :

Monsieur le Maire explique qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de Loire Forez.

Monsieur le Maire se porte candidat en qualité de délégué titulaire et M. Pascal MEFTAH en qualité de délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à cette désignation.

Vote favorable à l'unanimité

Pour : 12 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

Délégués CLECT :

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est une instance obligatoire composée de conseillers municipaux issus des communes membres de l'intercommunalité. Pour les communes de moins de 5 000 habitants, un seul représentant doit être désigné, ce qui est le cas pour notre commune.

Monsieur le Maire s'est proposé pour assurer la fonction de délégué à la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal procède à cette désignation.

Vote favorable à l'unanimité

Pour : 12 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

Délégués au comité de pilotage pour la cohésion sociale

Dans le cadre du comité de pilotage dédié à la cohésion sociale mis en place au niveau de l'intercommunalité, il est procédé à la désignation des représentants de la commune.

Sont désignées en qualité de membres :

- Titulaire : Madame FAURE Sophie
- Suppléante : Madame POYET Manon

Vote favorable à l'unanimité

Pour : 12 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

Terrain

Location de terrain parcelle C702

Il est rappelé que la commune de Soleymieux a consenti à Monsieur VIALARD Michel un bail portant sur le pré communal cadastré section C n°702, d'une contenance de 2 025 m².

Il est proposé le renouvellement de ce bail pour une nouvelle période de six années entières et consécutives, prenant effet à compter du 1er janvier 2025 pour se terminer le 31 décembre 2030.

Le bail est consenti moyennant un loyer annuel fixé à 15 €, non révisable pendant toute la durée du bail, payable à la caisse du receveur de la commune

Cette proposition est adoptée.

Pour : 10 + 2 pouvoirs

Contre : 0

Sophie)

Abstention : 2 (POYET Manon et PERRIN

Délégués à la forêt

L'Association des Communes Forestières de la Loire sollicite la désignation par la commune d'un représentant titulaire et d'un suppléant.

Après un tour de table, les candidatures suivantes sont proposées :

- Titulaire : Madame PERRIN Sophie
- Suppléante : Madame POMMIER Régine

Vote favorable à l'unanimité

Pour : 12 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

Divers

Visite de la députée Sylvie BONNET :

Il est porté à la connaissance du conseil municipal que Madame la Députée Sylvie Bonnet effectuera une visite officielle en mairie de Soleymieux le 16 juillet à 18h. Cette rencontre se tiendra en mairie et permettra un temps d'échange avec les élus communaux.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 20h30.

Le Maire,

Julien RONZIER



Le Secrétaire de séance,

Sophie FAURE

